

MINISTERE DES FINANCES

TRESORERIE PATRIE GENERALE
BRAZZAVILLE

DECRET N° 82/1002 du 23/II/1982
MF/TPG/DC/SA/PERS du
portant promotion de Monsieur MOULOMBO
François, Inspecteur du Trésor de 3°
échelon des Cadres de la Catégorie A,
hiérarchie I des SAF au titre de
l'année 1981.-

(I S A S) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13/11/80, portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3/2/62, portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21/6/58, fixant le rèle-
ment sur la solde des Fonctionnaires des Cadres de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9/5/62, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres ;
(/u le décret n°62/197/FP du 5/7/62, fixant les
Catégories et hiérarchies des Cadres créés par la loi 15/62
du 3/2/62 ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5/7/62, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/426 du 29/12/62, fixant le
statut des Cadres de la Catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170FP-BE du 25.6.62, réglemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°71/47 du 26/7/1971 modifiant le
tableau hiérarchique des Cadres de la Catégorie A des SAF en
ce qui concerne le Trésor, les Contributions Directes et
l'enregistrement ;
(/u le décret n°74/470 du 31/12/1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5/7/62
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4/4/79, portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°80/644 du 28/12/80, portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27/12/80, portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n°81/016 du 26/I/81 au décret
n°80/644 du 28/12/80, portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le décret n°81/017 du 26/1/81, relatif aux
intérins des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret N°82/1079 /MF/TPG/DC/SA/SP du 22/II/82
portant inscription de l'intéressé au tableau d'avancement
au titre de l'année 1981.

.../...

DECRETE

ARTICLE 1er. - Monsieur MOULOMBO François, Inspecteur du Trésor de 3^e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des SAF en service à la Trésorerie Paiement Générale à Brazzaville, est promu au 4^e échelon pour compter du 12/03/81 au titre de l'année 1981.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 23 Novembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Itih-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Colonel Louis SYLV IN-GOMI.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

B. COMBO MITSIONI.-

AMPLIATIONS :

| | |
|-----------|---|
| MF | 1 |
| DFP | 3 |
| D.B. | 3 |
| DCF | 1 |
| TRESOR | 4 |
| INTERESSE | 1 |
| DOSSIER | 3 |
| SGCM/BC | 3 |
| JORPC | 3 |